



Rallye du Pays de Caux



40^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS de CAUX
VILLE de LILLEBONNE - VALLEE de SEINE 2 et 3 avril 2011

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

- Lundi 7 février** # Parution du règlement.
Ouverture des engagements.
- Lundi 21 mars** # Clôture des engagements.
- LILLEBONNE Samedi 2 avril** # Distribution du road-book à partir de 9h00 (Hôtel de Ville).
Reconnaissances de 9h à 19h.
Vérification des documents et des voitures à partir de 14h. (vérification des documents facultative de 9h à 12h)
Mise en parc des voitures dès qu'elles sont vérifiées.
1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs à 18h45, (mairie)
Affichage liste des équipages admis au départ à 20h30.
- LILLEBONNE Dimanche 3 avril** # Départ du 1^{er} concurrent à 9h00.
Publication des résultats partiels : Affichage au parc concurrents.
Arrivée du 1^{er} concurrent prévue à 15h44.
Vérification finale au parc d'arrivée.
Publication des résultats du rallye 20mn après l'arrivée de la dernière voiture.
Remise des prix 30mn après ouverture du parc fermé, Centre Juliobona.

ARTICLE 1.P ORGANISATION

L' **ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de NORMANDIE** organise les 2 et 3 avril 2011

Le 40^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS de CAUX – VILLE de LILLEBONNE – VALLEE de SEINE

en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional de Normandie sous N° 11/01 le 4/01/11 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° R 21 en date du 12/01/11

Comité d'Organisation & Organisateur technique : RALLYE 'n CAUX

Président : Olivier MALLARD

Membres : Membres de l'Association « R 'n C »

Secrétariat du Rallye : Olivier MALLARD 65, rue Félix Faure 76170 LA FRENAYE
Tel : 02.35.39.88.20 Fax : 02.35.51.48.86
Mail : rallye-lillebonne@axions-sport.org

Permanence du Rallye : Hôtel de ville de Lillebonne Tel : 02.32.84.50.50
(le samedi 2 avril de 9h à 19h et le dimanche 3 avril dès 7h)

Organisation **RALLYE 'n CAUX** mail : rallye-lillebonne@axions-sport - site Web : www.axions-sport.org

1.1P OFFICIELS

ASA / Licence

Président Collège C.S.	: Jacques	VERRIER	1303 / 2205
Membres Collège C.S.	: François	JARDIN	1304 / 20414
	: Michel	WICO	1303 / 2204
Directeur Course	: Anouck	MAWDSLEY	1303 / 1652
Directeur Course PC	: Françoise	MAWDSLEY	1303 / 1653
Directeur Course Tricolore	: Michel	CARTERON	1303 / 8442
Directeur Course Info sécurité	: Jean-Pierre	DUMAS	1303 / 11888
Médecin	: Dr. Daniel	GERI	1303 / 173075
Comm. Tech. B Responsable	: Daniel	LAFON	1438 / 11870
Commissaires Techniques C	: Alain	FRELAND	1308 / 48045
	: Patrick	GUILLEUX	1111 / 55340
	: Jacques	SALENNE	1309 / 18219
	: Claude	SIMEON	1317 / 9451
Relations avec les concurrents	: Jean	BELY	1318 / 145422
Relations Presse	: Patrice	FRIBOULET	1303 / 31834

1.2P ELIGIBLITE

Le 40^{ème} Rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine compte pour :

La COUPE DE FRANCE DES RALLYES.
Le CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL DE NORMANDIE.

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés doivent se rendre à Hôtel de Ville de Lillebonne pour se présenter aux vérifications qui auront lieu le samedi 2 AVRIL 2011 :

Vérifications administratives de 14h00 à 18h30 (Facultatives de 9h00 à 12h00)

Vérifications techniques de 14h15 à 18h45

Les vérifications finales seront effectuées au parc d'arrivée et éventuellement Chez « Autosur », rue Auguste Degenetais à Lillebonne. Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC / heure.

ARTICLE 2.P ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Organisation **RALLYE 'n CAUX** mail : rallye-lillebonne@axions-sport - site Web : www.axions-sport.org

ARTICLE 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 mars 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €

- Sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

Une réduction de 35€ sera accordée pour tout concurrent vérifié administrativement le matin.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagements

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré par le secrétariat du rallye **avant** le jeudi 31 mars 2011.

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENT

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance (réparations, mises à niveau, ravitaillements carburant) est interdite, hormis dans les zones d'assistance. Dans ces zones, l'emplacement occupé par le concurrent doit être obligatoirement sur la chaussée, sa bordure ou un parking. Les accès aux propriétés et aux entreprises doivent être respectés.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5.P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le Rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine représente un parcours de 95,7 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,2 km représentant 42 % du parcours. Les épreuves spéciales sont : La FRENAYE 5,7 Kms, 3 fois et BEBEC 7,7 Kms, 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « grille horaire ».

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu uniquement le samedi 2 avril 2011 de 9h à 19h :

3 passages maxi. Le road-book sera disponible à l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE dès 9 heures.

Organisation **RALLYE 'n CAUX** mail : rallye-lillebonne@axions-sport - site Web : www.axions-sport.org

6.4P CIRCULATION

L'annexe 1 « circulation le samedi » jointe page 5 est une partie intégrante à ce règlement.

Le stationnement des véhicules du rallye (voitures de course et d'assistance, remorques porte-voiture) est **strictement interdit** sur les parkings de la totalité des zones commerciales « Monsieur Bricolage » « Mutant » « Point vert » « Intermarché », etc

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Commissaire.

- Chef de poste : Chasuble Chef de Poste.

ARTICLE 8.P RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10.P PRIX

Prix en espèces cumulables.

De nombreuses coupes seront également distribuées.

Si le nombre de concurrents participants au rallye était inférieur à 110 le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	Total
SCRATCH	300 €	230 €	170€	120€	70€		890 €
CLASSES 15 partants et + 10 à 14 8 & 9 5 à 7 3 & 4 moins de 3	250 € 250 € 250 € 250 € 250 € 130 €	120 € 120 € 120 € 120 €	60 € 60 € 60 € 60 €	50 € 50 € 50 €	40 € 40 €	30 €	550 € x 22 = 12 100 €
FEMININ 3 partantes et + moins de 3	250 € 120 €						250 €

Total = 13 240 €

La remise des prix se déroulera à Lillebonne 30 minutes après l'ouverture du parc, centre Juliobona.

Organisation **RALLYE 'n CAUX** mail : rallye-lillebonne@axions-sport - site Web : www.axions-sport.org

ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI »

RAPPEL : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « CIRCULATION LE SAMEDI » intégrante du règlement particulier.

Dès l'arrivée à Lillebonne samedi (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373 et Parc Artisanal du Mesnil, pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, rejoindre le parking des remorques porte-voiture** situé sur la Zone du Manoir, accès giratoire sur la D 373 (si vous avez participé à la présentation presse : Même endroit).

L'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux stipule que l'accès aux riverains doit être libre, également, il est demandé de ne laisser aucune trace de votre passage (dégradation, débris, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non respect de cette demande : Frais à sa charge.

Le samedi matin la circulation des voitures de course est **interdite** : Pour vous rendre à l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE ou vous pourrez y retirer le **road-book**, également possibilité d'y faire vos **Vérifications Administratives** (facultatives) il faut utiliser un autre véhicule.

Le samedi après-midi, vérifications Administratives et Techniques: Les voitures de courses sortent de la zone d'assistance (**CH Sortie Assistance**) Après le 2^{ème} rond point, au 1^{er} feu, prendre à droite la **rue Havre** puis la **rue Fauquet Lemaître** (1^{ère} à gauche) pour rejoindre le **parking arrière** de l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE (**CH Entrée Vérifications**)

Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route, de plus, l'assurance du rallye ne peut vous couvrir.

